

Institut Africain de Gouvernance (IAG)
Assemblée Générale Ordinaire 2025
le, 31 mai 2025

PROJETS DE RESOLUTIONS

Première résolution : Approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos
31 décembre 2024

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres, statuant aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- du rapport général et spécial du Commissaire Aux Comptes sur les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Approuve le bilan dont le total s'élève à la somme de **soixante-cinq millions cent huit mille six cent dix-huit (65 108 618) FCFA**, et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui s'est soldé par un excédent de ressources de trois millions cinq cent huit mille sept cent soixante-quatre **(3 508 764) FCFA**.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :
- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice en report à nouveau

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres, statuant aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté le résultat positif de l'exercice 2024 qui s'élève à trois millions cinq cent huit mille sept cent soixante-quatre **(3 508 764) FCFA**, décide de l'affecter en totalité en report à nouveau.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :
- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :

Troisième résolution : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres, statuant aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :
- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :

Quatrième résolution : Quitus au Commissaire Aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres, statuant aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus au Commissaire Aux Comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :
- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :

Cinquième résolution : Rapport du déontologue sur le respect du code d'éthique et de déontologie

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2024 établi par le Déontologue de notre Institut, qui ne signale aucun manquement au code d'éthique et de déontologie de notre association, prend acte de ce rapport.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :

- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :

Sixième résolution : Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, confère, en tant que de besoin, toutes les fois que cela sera compatible avec les prescriptions légales, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal et de manière générale tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres de publicité.

Cette résolution est mise aux voix :

- ☐ Voix pour :
- ☐ Voix contre :
- ☐ Abstentions :